

Nikolaï Ivanovitch Krestinsky

## Les coopératives de consommation<sup>1</sup>

Dans l'histoire des coopératives de consommation en Russie, trois périodes sont à distinguer : la coopération sous le tsarisme, à l'époque de la révolution bourgeoise et pendant le régime des Soviets.

### I

La coopération est née en Russie vers la fin de 1860. Au commencement de la guerre, elle représentait déjà une force importante. Au 1<sup>er</sup> janvier 1914, le nombre des sociétés coopératives de consommation s'élevait à 10 000, groupant environ 1 400 000 membres ; le chiffre d'affaires des sociétés coopératives et des groupements de sociétés coopératives s'était élevé en 1913 à 250 000 000 de roubles.

Mais, malgré le nombre élevé des sociétés coopératives, la coopération ne touchait qu'une partie insignifiante de la population de la Russie (moins d'un pour cent) et groupait plutôt les éléments aisés de la bourgeoisie moyenne des villes, de la classe ouvrière et de la classe paysanne.

Avec un pareil recrutement, les coopératives restaient en dehors de la vie politique. Il est vrai que la plupart des leaders de la coopération se trouvaient dans l'opposition au régime tsariste. L'autocratie était, en effet, à ce point hostile à toute liberté d'initiative en matière d'organisation, même pour les organisations dépourvues de tout caractère révolutionnaire et socialiste, qu'elle sut se faire des adversaires même des coopérateurs — qui n'étaient pourtant que les paisibles représentants des groupes libéraux et socialistes *de droite*.

Mais les coopérateurs étaient incapables d'engager une lutte et ils s'en abstinrent. Seulement, pendant la période qui s'écoula entre la première révolution et la guerre, au sein, des coopératives de fabrique et d'usine (qui n'étaient au début que des boutiques ordinaires connues sous le nom de « coopératives des usines » et qui dépendaient en réalité des patrons), des groupes commencèrent à se former composés d'ouvriers d'opinion avancée et de plus en plus conscients, qui s'efforcèrent de créer une coopération ouvrière indépendante de la bourgeoisie ; mais ces groupes étaient encore très peu nombreux. Aussi leur attitude aux congrès coopératifs de 1908 à Moscou et de 1912 à Kiev ne put-elle exercer aucune influence sur le caractère général de la coopération.

Celle-ci demeura une organisation homogène, la coopération bourgeoise, et elle continua à avoir pour meilleurs représentants des libéraux et des gens cultivés.

Pendant la guerre, le nombre des coopératives s'accrut fortement. La pénurie de marchandises qui commençait à se faire sentir, la forte hausse des prix, provoquée par la spéculation, poussèrent les consommateurs à se grouper en coopératives, afin de se défendre ainsi, ne fût-ce que dans une faible mesure, contre l'exploitation dont ils étaient victimes de la part du capital commercial privé.

A la fin de la guerre, au 1<sup>er</sup> janvier 1918, le nombre des sociétés coopératives s'élevait à 25 000, chiffre supérieur de 150 % au nombre total des coopératives de tous les autres pays du monde ; le nombre de leurs membres était d'environ 9 millions, leur chiffre d'affaires atteignit, en 1917, la somme de 6 à 7 milliards.

Mais l'accroissement de la coopération ne changea rien à sa composition sociale. Elle resta comme auparavant essentiellement bourgeoise et si l'attitude des congrès provinciaux des coopératives (avant la révolution de février il n'y eut pas en effet de congrès national des coopératives) devint de plus en plus nette et de plus en plus radicale au point de vue politique il faut en chercher la cause dans le mécontentement qui s'était alors emparé du public et, en particulier, de la petite et de la moyenne bourgeoisie profondément affectée par les conséquences de la guerre tsariste et dont les yeux n'avaient pas encore discerné son nouvel ennemi, le prolétariat.

### II

La situation se modifia radicalement après la révolution de février.

Le prolétariat, représenté par le parti bolchevik, opposa nettement au Gouvernement Provisoire, sorti de la bourgeoisie, sa tactique révolutionnaire et son programme communiste.

Et alors commença une lutte implacable, dans laquelle aucune organisation sociale ne pouvait plus rester neutre. La coopération dut faire son choix entre les deux partis. Et ce choix ne pouvait évidemment être douteux pour les leaders de la coopération, recrutée comme elle l'était à cette époque. Ils se rangeront du côté du gouvernement de Kérensky et constituèrent même l'extrême droite des forces sur lesquelles s'appuyait Kérensky.

On put le constater clairement aux Congrès généraux extraordinaires de la Coopération des 11-13 septembre et des

---

<sup>1</sup> Source : numéro 14 du *Bulletin communiste* (première année), 17 juin 1920.

4-6 octobre 1917. Le premier congrès avait été convoqué spécialement avant la Conférence Démocratique, qui eut lieu à Pétrograd pendant la seconde moitié de septembre. Il groupait les couches supérieures bourgeoises de la coopération ; aussi donnât-il mandat à ses délégués de se montrer les adversaires irréconciliables du parti prolétarien à la Conférence Démocratique et de ne reculer devant rien pour assurer le maintien du pouvoir de coalition antisoviétiste.

Avant réussi, avec l'appui des menchéviks et des socialistes-révolutionnaires, à faire accepter le maintien du gouvernement de Kérénsky et la convocation d'un parlement, les coopérateurs se réunirent encore une fois, dans le but d'établir un plan de la campagne pour les élections à la Constituante, de façon à jouer au sein de cette dernière le même rôle qu'à la Conférence Démocratique.

La coopération commune ne fut pas d'ailleurs seule un centre de lutte contre les communistes : le 1<sup>er</sup> Congrès de la coopération *ouvrière*, qui se réunit en août 1917, se déroula, comme celui de la coopération publique, sous l'hégémonie des menchéviks et défendit la coopération indépendante de tout pouvoir y compris éventuellement le pouvoir des Soviets.

### III

La révolution d'octobre donna le pouvoir au parti du prolétariat, contre lequel les coopérateurs avaient mené une lutte si acharnée.

Quels rapports devaient s'établir entre les vainqueurs et les vaincus ? Indépendamment de nos vues sur l'organisation de la répartition dans une société communiste développée, nous comprenions, nous, communistes, que la construction socialiste de la société ne pouvait être basée que sur les formes créées par le développement du régime antérieur, c'est-à-dire du capitalisme.

Dans le domaine de la production, nous ne détruisons naturellement pas les fabriques et les usines, ni les grands groupements industriels, mais nous nous bornons à les déclarer propriété commune de la société et à changer leur mode de direction. De même, dans le domaine de la répartition, nous avons dû construire nos appareils de répartition en nous inspirant des appareils de l'ancien commerce privé ou utiliser la coopération de consommation qui était déjà devenue une force.

On ne peut en politique, se laisser guider par le sentiment ; c'est pourquoi, malgré l'hostilité qui s'était créée entre nous et les couches supérieures de la coopération, nous n'avons pas hésité à préférer l'appareil de la coopération à celui du commerce privé. Malheureusement l'attitude des coopérateurs n'a pas répondu à la nôtre. Ils n'ont pas voulu accepter le fait de la révolution ouvrière. Caressant l'espoir que le triomphe des bolcheviks serait de courte durée et attendant chaque jour notre chute, ils ont contribué autant qu'ils le pouvaient, au désarroi de l'industrie et du ravitaillement et ils se sont abstenus d'entrer en pourparlers avec le gouvernement. Il ne nous resta alors qu'à organiser, à côté de la coopération et du commerce privé, notre propre appareil de répartition et nos magasins soviétistes.

Mais, ce faisant, nous n'avons pas cessé d'escompter un revirement de la part des coopérateurs, c'est-à-dire leur disposition à entamer des négociations ; notre attente se justifia, lorsque les coopérateurs eurent compris, avec tout le monde d'ailleurs, que la durée du pouvoir des soviets devait être évaluée non en jours, ni même en semaines, mais au moins en mois.

Le premier accord entre le gouvernement des Soviets et la coopération intervint en avril 1918. Il était important pour nous que la coopération cessât d'être le groupement libre d'un nombre relativement faible d'individus. Nous voulions arriver à ce qu'elle embrassât toute la population de la Russie soviétiste et rendît ainsi inutile l'existence des autres organes de répartition. La seconde tâche que nous assignions à la coopération était de réaliser les points essentiels de notre politique en matière de ravitaillement. Mais l'une et l'autre de ces deux conditions parurent inacceptables aux coopérateurs. C'est pourquoi le décret du 12 avril ne fut qu'un compromis. Au lieu de l'affiliation obligatoire de la population entière aux coopérations, le décret stipula seulement que les coopératives desserviraient, non seulement leurs membres, mais la population entière. La distinction entre les membres, maîtres des coopératives, et les non-membres, qui n'ont rien à voir dans la gestion de ces dernières, continue à subsister. Le décret se borne à donner des facilités d'affiliation (la cotisation des adhérents est abaissée pour les indigents à 50 kopecks) et prévoit des primes pour les coopératives qui auront réussi à rallier, en qualité de membres, tous les habitants de leur rayon. Pour fortifier la situation des coopératives dans la lutte contre le commerce privé, celui-ci est frappé d'un impôt égal à 5 % du chiffre d'affaires, impôt dont les coopératives sont exemptées. Le décret interdit d'élire dans les conseils d'administration des coopératives du premier degré ainsi que des groupements de sociétés coopératives, des commerçants et directeurs d'entreprises commerciales privées ; leur prédominance dans ces conseils avait mis en effet jusqu'alors la coopération sous l'influence du parti bourgeois.

Le décret fait bien encore une autre restriction ; il déclare les dispositions légales du pouvoir des Soviets au sujet de la constitution de stocks et de la répartition des produits de première nécessité obligatoires pour les organisations coopératives comme pour les organes soviétistes et les commerçants privés (c'est là une concession des coopérateurs au pouvoir des Soviets). Par contre il établit la représentation de la coopération dans les organes du ravitaillement, nationaux aussi bien que régionaux, tandis que la réciprocité n'est pas accordée aux organes du pouvoir des Soviets vis-

à-vis de la coopération.

Ainsi donc, après le 12 avril 1918, la coopération continue d'être un organe indépendant, parallèle aux organes de l'Etat et qui n'entre avec le pouvoir qu'en rapports contractuels temporaires. Et, chose très caractéristique, ce contrat, qui réalise dans une si faible mesure nos visées dans le domaine de la coopération, constituait de notre part, non seulement pour la coopération publique générale, purement bourgeoise, mais aussi pour la coopération *dite ouvrière*, le maximum des concessions possibles. C'est bien dans ce sens que se prononça tout à fait nettement le 2<sup>e</sup> Congrès général extraordinaire de la coopération ouvrière (commencement d'avril 1918).

L'acte subséquent du pouvoir des soviets à l'égard de la coopération fut le décret du 8 août 1918, sur l'échange des marchandises.

Ce décret confie à la coopération le ravitaillement en produits manufacturés de la population rurale qui aura remis l'excédent de ses céréales à l'Etat, représenté en l'occurrence par ses organes d'approvisionnement. Évidemment, la coopération n'était pas à même de remplir d'emblée ce rôle, d'abord à cause de la grandeur de cette tâche, et surtout parce que les leaders de la coopération étaient étrangers au principe de classe qui se trouve à la base du décret sur l'échange des marchandises.

Les petits bourgeois, c'est-à-dire les coopérateurs, n'admettaient en aucune façon qu'il fallût répartir les tissus, les allumettes, le fer, etc. entre les paysans, non pas proportionnellement à la quantité de céréales remise par ceux-ci, mais suivant leurs besoins et donner davantage aux pauvres, quoiqu'ils n'eussent pas remis de céréales du tout, tandis qu'il ne fallait rien donner au paysan riche qui tient caché une grande quantité de produits manufacturés acquis par lui précédemment.

Quoi qu'il en soit, les coopératives ont fourni la campagne en articles manufacturés et en répartissant ces marchandises, bien qu'elles se soient écartées du décret, elles ont effectué une œuvre utile à la Russie soviétiste. La pression exercée par la masse, qui constitue les couches inférieures de la coopération, sur les couches supérieures de celle-ci força ces dernières à faire des concessions et le 2 novembre il a déjà été possible de faire un grand pas en avant dans la voie du rapprochement avec la coopération.

Il est vrai que le nouveau décret ne prévoit pas encore l'affiliation obligatoire de la population entière à la coopération, mais il oblige chaque consommateur à s'inscrire à un centre de répartition soviétiste ou coopératif ; or, si l'on prend en considération que dans la plupart des villages de Russie il n'existait pas de magasins soviétistes, cet article du décret équivaut pour l'immense majorité de la population, à l'affiliation obligatoire à la coopération.

Le décret contient une série d'articles assurant à la coopération la possibilité d'un large développement ultérieur. Il en ressort notamment que les dépôts et magasins des coopératives sont inclus dans le réseau général des points de répartition et que le commissariat de l'approvisionnement fournit à ces dépôts et magasins des marchandises et produits alimentaires sur le même pied qu'aux magasins soviétistes et enfin que les magasins et dépôts des coopératives ne peuvent être ni nationalisés, ni municipalisés. Ceux mêmes qui ont été municipalisés avant la publication du décret, contrairement à l'esprit et à la lettre des décrets antérieurs doivent être rétablis dans leur situation antérieure.

Tous les décrets ci-dessus indiqués aboutissaient à l'élargissement de la sphère d'activité de la coopération et transformaient celle-ci en branche importante et indispensable de l'œuvre de construction socialiste.

Cette nouvelle situation ne put cependant triompher des dispositions hostiles des couches supérieures. Tout en faisant preuve (extérieurement) d'une entière loyauté, elles continuèrent à opposer une résistance passive aux entreprises du pouvoir. Répondant alors à l'appel du Parti Communiste, les ouvriers entreprirent la conquête de la coopération par l'intérieur. Un grand nombre de militants organisateurs, dans les capitales comme en province, s'attelèrent à l'œuvre coopérative (en suivant d'abord la ligne de moindre résistance, c'est-à-dire en commençant par la coopération ouvrière) et conquièrent, aux nouvelles élections, la majorité des grands centres coopératifs ouvriers, si bien qu'au 3<sup>e</sup> congrès de la coopération ouvrière (décembre 1918), ils infligèrent une défaite décisive aux menchéviks qui régnaient encore à cette époque dans la coopération ouvrière. Le centre moral de la coopération ouvrière, le Conseil Général de la Coopération Ouvrière, devint communiste.

A partir de ce moment, nous pûmes travailler à l'organisation de la coopération en agissant sur elle de deux côtés, par en-haut, au moyen de décrets, par en bas en faisant entrer dans les coopératives les masses des travailleurs des villes et de la campagne et, par l'intérieur, en favorisant l'entrée et en utilisant l'influence des coopératives ouvrières dans les groupements locaux des coopératives et dans l'Union Centrale des coopératives où elles poursuivirent la politique tracée par le Conseil de la Coopération Ouvrière.

Le dernier coup fut porté à l'opposition par le Conseil supérieur de l'Economie populaire, qui avait à cette époque la direction de la coopération. Un arrêté pris par ce Conseil débarrassa les organes dirigeants de la coopération de tous les éléments qui, par la classe à laquelle ils appartenaient, étaient hostiles aux ouvriers et aux paysans travailleurs.

Outre les restrictions formulées par le décret du 12 avril, le nouvel arrêté prive du droit de suffrage, actif et passif, dans les coopératives, tous ceux qui emploient des travailleurs salariés dans un but de lucre, ceux dont les moyens principaux d'existence sont un revenu autre que celui de leur travail ou une propriété autre que celle dérivant de leur travail, tous les anciens commerçants ayant liquidé depuis moins de trois ans, les ministres du culte n'ayant pas

témoigné jusqu'à ce jour d'une adhésion sincère au renouvellement de l'œuvre coopérative, les moines, les anciens policiers, etc.

L'acte suivant de la législation coopérative soviétiste fut le décret du 20 mars 1919 sur les communes de consommation.

Voici le texte intégral du début de ce décret :

*La situation difficile dans laquelle se trouve l'approvisionnement nécessite des mesures urgentes pour sauver le pays de la famine ainsi qu'une stricte économie des forces et des moyens qu'exige cet approvisionnement. Pour atteindre ce but, il faut que le domaine de la répartition soit pourvu d'un appareil unique. Cette mesure est d'autant plus impérieuse et urgente que tous les organes de répartition (répartis principalement en 3 groupes : organes d'approvisionnement, coopération ouvrière et coopératives publiques générales) reçoivent la plus grande partie des produits d'une source unique et que les frottements entre ces groupes sont déjà devenus dans la pratique un obstacle qui doit être supprimé.*

*L'union des organes de répartition existants doit être effectuée sans détruire ni rejeter l'appareil principal de répartition régulière en masse, c'est-à-dire la coopération, qui est l'unique appareil, créé, il est vrai, par le régime capitaliste, mais éprouvé par un développement de plusieurs années ainsi que par l'expérience pratique. L'ancien appareil, appelé à servir de base au nouveau, doit être maintenu, développé et perfectionné.*

Comme on le constate par cette citation, l'apparition de ce décret fut hâtée par la crise aiguë de l'approvisionnement. En s'efforçant d'introduire le maximum d'organisation et d'économie des forces dans l'œuvre de la répartition, on voulait pouvoir employer un nombre d'autant plus grand de militants à l'approvisionnement et à la constitution de stocks de céréales.

Mais le nouveau décret en lui-même ne fait que compléter les premiers et il est entièrement conforme aux déclarations de principe définitivement fixées dans le programme adopté dans le courant du même mois, au 8<sup>e</sup> congrès de notre parti.

Le décret met en effet à la base de tous les organes de répartition, non pas l'appareil du commerce privé ni les magasins soviétistes, mais bien la coopération.

Il lui remet, non seulement, toute l'œuvre de la répartition mais aussi les appareils (magasins, dépôts, boulangeries) créés par les comités locaux d'approvisionnement. Ce faisant, il devait empêcher toutefois que les couches supérieures de la coopération pussent se servir de l'immense force ainsi acquise par les coopératives pour combattre le pouvoir des Soviets ; et il devait faire en sorte que la remise aux coopératives de toute l'œuvre de répartition aboutît à l'amélioration de cette œuvre de répartition, c'est-à-dire à l'amélioration du ravitaillement des ouvriers et des paysans, qui souffrent de la faim dans les provinces du Nord, ainsi qu'à la juste répartition des produits de l'industrie urbaine entre tous les travailleurs ; il devait couper court à toute tentative des coopérateurs pour essayer, en désorganisant le ravitaillement qui leur était confié, de provoquer le mécontentement des masses pour le diriger contre le pouvoir des soviets : pour cela il était indispensable de procéder en même temps à une modification radicale du caractère de l'ancienne coopération. Les mesures prévues par le décret assurent cette modification nécessaire. En effet, elles font entrer dans les rangs des membres de l'unique coopérative qui subsiste dans chaque ville, dans chaque région rurale, la population entière, y compris les couches les plus pauvres et suppriment toute espèce de cotisations, précédemment obstacle principal à l'entrée de ces couches pauvres dans les coopératives. Provisoirement, en attendant l'élection de nouveaux conseils d'administration, qui refléteront les vues et les aspirations, dans ce domaine, des grandes masses des travailleurs adhérant dans leur immense majorité à notre parti, les représentants des organes d'approvisionnement entrent dans les conseils d'administration des organisations coopératives, avec tous les droits de membres de ces conseils, dans le but de contrôler et de diriger l'œuvre coopérative. Des représentants analogues du Pouvoir Central des Soviets et de la coopération ouvrière unie se voient également introduits au sein du centre dirigeant de la Coopération, c'est-à-dire à l'Union Centrale des Coopératives.

Actuellement, toute la Russie se prépare aux élections des organes dirigeants de la coopération, et dans deux mois ou deux mois et demi la réorganisation de la Coopération russe sera une chose faite.

## IV

Nos adversaires en Russie et surtout à l'étranger, ont accusé et accusent la Russie soviétiste (et nous accusent en particulier nous, communistes), de détruire la coopération ; dans les journaux de la coopération même, il est question de nos persécutions contre cette dernière.

Mesquine calomnie, pure invention démentie par la vie elle-même ! C'est ce que je montrerai pour terminer, en me reportant à quelques données statistiques. Il a déjà été indiqué plus haut qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1918 le nombre des sociétés

coopératives de consommation en Russie s'élevait à 25 000. En septembre 1919 soit un an et demi plus tard, leur nombre s'élevait (selon des renseignements incomplets) à 50 000 avec un nombre d'affiliés égal à 17 ou 18 millions (bien que le décret sur l'affiliation obligatoire de la population entière n'eût pas encore été appliqué), c'est-à-dire *qu'il avait doublé* sous le pouvoir des soviets.

Le chiffre d'affaires de la coopération s'est accru dans une plus grande proportion encore. Je n'ai pas à ma disposition les chiffres pour 1919 et je dois me borner à comparer les chiffres de 1917 et de 1918. En 1917, le chiffre d'affaires de la coopération s'était élevé, en roubles, à 6-7 milliards. En 1918, il était de 12 à 15 milliards.

Plus frappantes encore sont les données relatives au travail d'approvisionnement de l'Union Centrale ; elles sont d'ailleurs beaucoup plus complètes et précises. En 1917, il est passé par l'Union centrale 6 000 wagons de marchandises ; en 1918, ce chiffre s'élevait déjà à 32 000 wagons, soit plus du quintuple, ce qui s'explique par le fait que l'Union Centrale est devenue l'un des fournisseurs principaux des organes soviétistes d'approvisionnement.

La coopération n'a donc pas été persécutée ni, à plus forte raison, détruite mais elle a acquis au contraire un développement énorme, qu'elle n'avait pu atteindre ni sous le tsarisme, ni sous le gouvernement de Kérénsky.

Ces faits n'ont sans doute pas empêché un petit nombre de coopérateurs, à savoir les menchéviks, les socialistes-révolutionnaires de droite et des socialistes plus modérés encore dans le genre de Prokopovitch et de Kouskova, d'entreprendre une campagne contre le décret du 20 mars. Mais leur furieuse agitation n'a pas rencontré d'écho dans les grandes masses des consommateurs.

Désormais celui qui commence à se sentir le maître, dans la coopération, ce n'est plus l'ancien membre privilégié, qui a versé jadis sa part d'associé et est habitué à recevoir de « sa » coopérative plus de produits que les autres, mais la masse des ouvriers et des paysans. Aucun d'eux ne peut plus se créer une situation privilégiée, ni chercher à se séparer du voisin. Chacun doit désormais songer, non plus aux moyens de s'attribuer le meilleur morceau (ce qui n'est possible qu'à une minorité privilégiée) mais aux moyens d'améliorer la situation de tous.

Ce nouveau maître de la coopération (le prolétaire communiste et le paysan qui combat avec l'ouvrier contre l'ennemi intérieur et extérieur de sa classe) comprend parfaitement notre décret sur la coopération ; il le sent proche de ses intérêts et c'est pourquoi la lutte entreprise par les anciens leaders de la coopération n'a pas trouvé d'écho chez lui et a pris fin.

Ainsi la coopération, qui était au début l'union, animée de sentiments hostiles à notre égard, de groupes surtout bourgeois de la population, après une période de neutralité temporaire, se transforme à nos yeux et s'est déjà transformée, dans une large mesure, en organisation soviétiste, qui partage notre manière de voir, qui voit ses ennemis et ses amis là où nous les voyons nous-mêmes et qui collabore chaque jour avec nous à l'édification de la société nouvelle.

Il devait en être et il en a été ainsi, parce qu'une organisation de masses des travailleurs ne peut rester longtemps étrangère au mouvement d'ensemble du prolétariat luttant pour la conquête de ses droits.